



M.1697.4.17

mariage

A Wallart

Le dixseptiesme du mois d'avril de l'an nonnante sept
 apres les fiancailles et les publications des trois Bans faictes
 dans ceste esglise paroissiale aux prosnes et messes paroissiales
 entre vement heban et anne marie de necque tous deux
 natives du vilage de wizernes, ny estant intervenu
 aucuns empeschemens, je soussigné Laurent francois Weuglart
 ptre curé de Wizernes aye interrogé vement heban et
 anne marie de necque et leurs consentemens mutuelles
 par moy pris les aycts liez conjoints dans le saint sacrement
 de mariage le tout fait en face de nostre mere
 la sainte esglise selon la forme ordinaire
 donc nous requiere le sacré concile de trentte
 puis avoir celebré la sainte messe en les presences
 des personnes icy soussignes le jour est an que dessus
 soussignes tesmoins

vincent V heban

marq dadrien + de necque

marq + de anne marie de necque

marq de + pierre heban

antoinnet teres heban

marq de + marie sterin

marq de + vement surmont

fransoise le brun SSS